

Tourisme en Lozère : un emploi sur neuf en été

François Julian - Insee

L'emploi touristique est proportionnellement plus important en Lozère qu'en moyenne régionale. Il ne se limite pas à l'hébergement touristique. Les activités de restauration et de loisirs créent également des emplois touristiques. La Lozère s'appuie sur une capacité d'accueil importante et diversifiée. Face aux évolutions de la demande, son offre touristique se réorganise sur le territoire, améliore sa qualité et se développe par un accès plus facile. La Lozère, destination nature, s'inscrit dans les changements de comportement des touristes de plus en plus attentifs à l'environnement, grâce à la présence de sites naturels et la préservation de ses atouts environnementaux.

La part de l'emploi touristique est plus importante qu'en région

Le tourisme est un facteur du développement économique de la Lozère. Il contribue pour 7 % de l'emploi total lozérien en 2009, proportion supérieure à celle du Languedoc-Roussillon, 6 %. Les emplois touristiques y sont aussi plus importants en proportion que dans les autres départements du Massif central dont la structure économique est comparable à la Lozère (cf. *méthodologie*). Ainsi, 1 800 emplois salariés représentant 1 300 emplois à temps plein (ETP) et 500 emplois non salariés sont enregistrés en moyenne dans les activités touristiques.

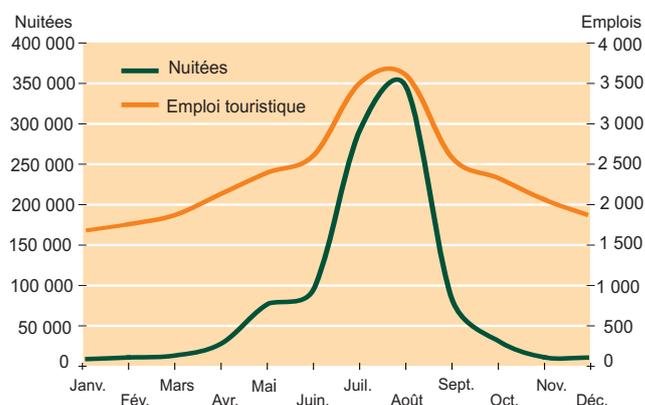
L'emploi est une des retombées économiques du tourisme. La fréquentation touristique élevée en Lozère, possible grâce à une grande capacité d'accueil explique en partie le poids important des emplois touristiques. En 2012, 5,55 millions de nuitées sont enregistrées dans les hôtels et les campings lozériens, soit 5 % des nuitées régionales, pour un département dont la population représente moins de 3 % de la population régionale. Cette fréquentation est marquée par une très forte saisonnalité (*graphique 1*). Elle se concentre sur les mois de juillet et août, avec deux nuitées sur trois durant cette période. La saisonnalité de l'emploi touristique est moins marquée, probablement en raison de la présence plus importante de petites structures ayant moins recours aux emplois saisonniers. Son niveau atteint son maximum durant ces deux mois, avec près de 3 500 emplois dont 600 non salariés. A cette période de l'année, un salarié sur neuf travaille pour le tourisme. Ils sont presque trois fois plus nombreux que pendant l'hiver. Les activités de pleine nature comme la randonnée, la pêche, le VTT ou les sports d'eau vive, qui font le succès de la destination Lozère en été, sont moins pratiquées sur les ailes de saison ou en hiver. Par exemple, en septembre 2012, le taux d'occupation des campings en Lozère est de 13 % contre 27,5 % dans la région.

L'emploi touristique dans les activités sportives et récréatives se développe

L'ensemble de l'emploi lié à l'hébergement touristique (hôtellerie et hôtellerie de plein air par exemple) est considéré comme entièrement touristique. D'autres

Graphique 1 - Evolution annuelle du nombre de nuitées* et de l'emploi touristique en Lozère en 2009

unité : nombre



(* voir encadré définitions
Source : Insee, DADS 2009, Sirene 2009

activités, comme la restauration, les activités culturelles ou récréatives, sont partiellement liées au tourisme. Elles répondent également aux besoins de la population résidente. Pour ces activités, une partie seulement de l'emploi est qualifiée de touristique (cf. *méthodologie*).

En Lozère, l'emploi lié à la fréquentation touristique se concentre davantage sur les activités essentiellement touristiques et fortement touristiques (hôtels, restaurants, cafés, tabacs, etc.) : 76 % de l'emploi touristique contre 63 % en Languedoc-Roussillon (*tableau 1*). L'emploi touristique dans les activités moyennement ou faiblement touristiques, comme le commerce de détail par exemple, est moins développé. Les dépenses courantes des touristes plus faibles dans le département selon l'enquête "dépense et satisfaction" réalisée pour les comités départementaux et régional du tourisme, et l'offre dans ces activités moins dense qu'en région, peuvent expliquer ces différences de structures de l'activité touristique entre Lozère et région. Toutefois, la répartition par activité de l'emploi touristique en Lozère est très proche de celle des départements du Massif central pris comme territoire de référence.

Cette publication a été réalisée par la Direction régionale de l'Insee du Languedoc-Roussillon en collaboration avec la CCI de la Lozère. Son objectif est de mesurer et caractériser l'emploi salarié et non salarié touristique dans le département.

Tableau 1 - **Emploi touristique en Lozère par type d'activité, en moyenne annuelle en 2009**

unités : nombre, %

		Salariés		Non salariés		Ensemble		Languedoc-Roussillon
		nb	%	nb	%	nb	%	%
Activités 100 % touristiques	Hôtels	565	32	65	11	630	27*	14*
	Autres hébergements touristiques	140	8	140	25	280	12	9
	Gestion du patrimoine naturel et culturel	25	1	0	0	25	1	1
	Autres (thermes, offices de tourisme, parcs d'attraction, ...)	105	6	0	0	105	4	5
Activités fortement touristiques	Restauration	220	12	110	19	330	14*	27*
	Boulangerie	70	4	25	4	95	4	2
	Cafés, tabacs	85	5	140	25	225	10	3
	Autres (supérettes, commerces de viande, poisson, ...)	70	4	25	4	95	4	3
Activités moyennement touristiques	Activités sportives et récréatives	140	8	20	4	160	7	5
	Supermarchés et hypermarchés	135	8	0	0	135	6	6
	Commerces de détail non alimentaires	40	2	15	3	55	2	7
	Autres (autres commerces alimentaires, coiffure, ...)	65	4	10	2	75	3	6
Activités faiblement touristiques	Soins de beauté, bijouterie fantaisie, traiteurs, ...							
	Activités de nettoyage,...	110	6	20	4	130	6	12
	Commerce de détail de maroquinerie,...							
Ensemble		1 770	100	570	100	2 340	100	100

(*) En Lozère, au sein des activités essentiellement touristiques et fortement touristiques, l'hôtellerie et la restauration sont deux secteurs difficiles à séparer statistiquement en raison de la présence de nombreux hôtels-restaurants, classés en hôtels. L'ensemble de ces deux secteurs d'activité représente le même poids dans l'emploi touristique (41 %) en Lozère et en Languedoc-Roussillon.

Source : Insee, DADS 2009, Sirene 2009

L'espace rural, notamment en Lozère, offre des lieux à la pratique récréative (randonnée, promenade, pêche). Les pratiques ludo-sportives (VTT, canyoning, cyclisme...) se développent, proposant de nouvelles activités touristiques tout en utilisant de nouveaux espaces. Les activités sportives et récréatives contribuent pour 7 % de l'emploi touristique en Lozère, 5 % en Languedoc-Roussillon. Cette part est en forte augmentation depuis 2006, notamment pour les salariés : 9 % en 2009, 5 % en 2006.

Dans la restauration, plus d'un emploi sur deux est touristique

Si certaines activités sont entièrement touristiques comme l'hôtellerie, pour d'autres en revanche, les effets du tourisme en matière d'emploi sont variables. Dans la restauration, un emploi sur deux est dédié aux touristes (tableau 2). Cette part atteint 60 % pour les activités sportives et récréatives et 28 % pour les supermarchés et les hypermarchés.

Les activités du tourisme constituent une porte d'entrée sur le marché du travail pour les jeunes. Ces emplois

sont plus souvent occupés par des personnes ayant moins de 25 ans : 35 % des emplois dans l'hôtellerie et 32 % dans les activités sportives et récréatives par exemple, contre 17 % pour l'ensemble des emplois salariés du département. La rémunération des emplois dans les principales activités touristiques est souvent plus faible que dans l'ensemble des activités.

Mesurer l'emploi supplémentaire créé pour répondre à la demande des touristes est difficile pour certaines activités. C'est le cas des exploitants agricoles ayant des activités de diversification, chambres d'hôtes, tables d'hôtes, activités de loisirs. Par exemple, une centaine d'exploitants agricoles en Lozère déclarent pratiquer une activité d'hébergement ou de restauration dans le cadre de leur exploitation selon le recensement agricole de 2010. Le tourisme constitue alors une activité et des revenus complémentaires. Par ailleurs, les retombées du tourisme ne se mesurent pas exclusivement en emploi, elles peuvent soutenir des filières telles que l'artisanat. Les activités touristiques peuvent également permettre de maintenir des services, notamment dans les territoires isolés.

Tableau 2 - **Caractéristiques des emplois salariés en Lozère dans les principales activités touristiques***

unités : % et euros

	Part d'emplois à temps complet	Part des moins de 25 ans	Salaire Horaire brut	Part de l'emploi touristique dans l'activité	Part de l'activité dans l'emploi salarié
Hôtels	64 %	35 %	11,3	100 %	2,0 %
Autres hébergements touristiques	54 %	48 %	12,3	100 %	0,5 %
Gestion du patrimoine naturel et culturel	80 %	19 %	16,7	100 %	0,5 %
Autres (thermes, offices de tourisme, parcs d'attraction, ...)	69 %	19 %	14,6	100 %	0,5 %
Restauration	54 %	46 %	10,7	56 %	1,2 %
Boulangerie	61 %	37 %	9,7	64 %	0,8 %
Cafés, tabacs	47 %	35 %	10,8	60 %	0,4 %
Autres (supérettes, commerces de viande, poisson, ...)	53 %	32 %	10,7	27 %	0,8 %
Activités sportives et récréatives	49 %	32 %	10,8	60 %	1,0 %
Supermarchés et hypermarchés	60 %	36 %	11,4	28 %	1,9 %
Ensemble des activités - Lozère	60 %	17 %	13,7	7 %	100 %

(*) activités 100% touristiques et fortement touristiques, plus les activités créant plus de 100 emplois salariés liés au tourisme (activités sportives et récréatives, et supermarchés et hypermarchés).

Source : Insee - DADS 2009 - salariés sous contrat au 30 juillet

Une grande capacité d'accueil qui dynamise l'ensemble du territoire

Le poids de l'emploi lié au tourisme est important en Lozère en raison de la fréquentation touristique possible grâce à une offre importante d'hébergements. En 2012, la Lozère propose 5 191 emplacements de campings et 2 214 chambres d'hôtels (*tableaux 3 et 3bis*). Le nombre d'emplacements de campings ainsi que le nombre de chambres d'hôtels pour cent habitants, sont supérieurs à ceux de la région et à ceux du territoire de référence. Il en est de même pour les meublés labellisés comme les gîtes. Un secteur de l'offre d'hébergement touristique est toutefois absent du territoire, celui des résidences de tourisme (*tableau 3ter*). Ce type d'hébergement est plus développé dans les stations de sport d'hiver alpines et pyrénéennes ou sur le littoral.

L'offre d'hébergements non marchands est également très développée. La Lozère est le cinquième département français pour la part de résidences secondaires. Un logement lozérien sur trois est une résidence secondaire. Ce sont en majorité des habitations individuelles, de 4 ou 5 pièces. Un tel parc favorise le tourisme affinitaire, visite à de la famille ou des amis.

Les hébergements touristiques, par leur implantation, constituent un vecteur de dynamisme de l'économie présente dans des zones moins peuplées du département. Rapporté à la population, le nombre

d'hébergements touristiques est élevé en Lozère, mais au regard de la superficie du territoire, il est sensiblement identique au territoire de référence. La densité des hébergements, plus faible que dans les zones littorales ou stations de la région, mais aussi qu'en Ardèche par exemple, renforce l'image du département associée à la nature et aux grands espaces.

Tableau 3 ter - Autres hébergements touristiques en Lozère

	unité : nombre	
	Lozère	Languedoc Roussillon
Résidences de tourisme et assimilées		
Nombre d'établissements	0	185
Capacité en lits	0	55 159
Ensemble des chambres d'hôtes*		
Nombre d'établissements	275	2 558
Capacité en lits	550	5 116
Villages de vacances et Maisons familiales		
Nombre d'établissements	16	116
Capacité en lits	2 908	31 982
Ensemble des meublés de tourisme*		
Nombre d'établissements	1 222	11 735
Capacité en lits	4 888	48 463
Auberges de jeunesse et centres internationaux de séjour		
Nombre d'établissements	1	15
Capacité en lits	74	1 287

Champ : parc au 1er janvier 2010 sauf (*) 1er janvier 2008
Sources : accueil paysan; Clévacances France; DGCS; Fédérations nationales des Gîtes de France; Fleurs de soleil; Insee; SNRT; Unat.

Tableau 3 - Parc hôtelier en Lozère en 2006 et 2012

unités : nombre et %

	Lozère				Territoire de référence	
	2006	2012	évolution 2006/2012	structure 2012	évolution 2006/2012	structure 2012
Hôtels*	135	122	- 9,6 %	100,0 %	- 10,7 %	100,0 %
0 étoile	20	13	- 35,0 %	10,7 %	- 50,5 %	8,0 %
1 étoile	13	11	- 15,4 %	9,0 %	- 45,1 %	7,4 %
2 étoiles	87	79	- 9,2 %	64,8 %	- 16,4 %	55,0 %
3 étoiles	14	17	21,4 %	13,9 %	72,4 %	26,8 %
4 étoiles ou plus	1	2	100,0 %	1,6 %	171,4 %	2,8 %
Chambres	2 345	2 214	- 5,6 %	100,0 %	- 5,9 %	100,0 %
0 étoile	209	161	- 23,0 %	7,3 %	- 53,4 %	4,9 %
1 étoile	165	141	- 14,5 %	6,4 %	- 25,2 %	6,7 %
2 étoiles	1 540	1 404	- 8,8 %	63,4 %	- 24,0 %	49,6 %
3 étoiles	415	483	16,4 %	21,8 %	73,6 %	35,4 %
4 étoiles ou plus	16	25	56,3 %	1,1 %	202,7 %	3,4 %

(*) Indépendants et hôtels de chaîne volontaire comme Logis de France ou Best Western
Champ : parc au 1er janvier
Sources : DGCS; Insee; partenaires régionaux

Tableau 3 bis - Parc de l'hôtellerie de plein air classée en Lozère en 2006 et 2012

unités : nombre et %

	Lozère				Territoire de référence	
	2006	2012	évolution 2006/2012	structure 2012	évolution 2006/2012	structure 2012
Campings	100	94	- 6,0 %	100,0 %	- 1,6 %	100,0 %
1 étoile	34	34	0,0 %	36,2 %	- 1,3 %	15,7 %
2 étoiles	49	43	- 12,2 %	45,7 %	- 8,0 %	38,1 %
3 étoiles	17	16	- 5,9 %	17,0 %	0,6 %	35,7 %
4 étoiles ou plus	0	1	-	1,1 %	18,6 %	10,5 %
Emplacements*	5 513	5 191	- 5,8 %	100,0 %	- 2,4 %	100,0 %
1 étoile	1 142	1 099	- 3,8 %	21,2 %	3,8 %	8,1 %
2 étoiles	2 637	2 431	- 7,8 %	46,8 %	- 11,3 %	27,9 %
3 étoiles	1 734	1 546	- 10,8 %	29,8 %	- 5,0 %	42,4 %
4 étoiles ou plus	0	115	-	2,2 %	16,5 %	21,6 %

(*) emplacements : emplacements nus et emplacements équipés, non loués à l'année
Champ : parc au 1er janvier
Sources : DGCS; Insee; partenaires régionaux

LE POIDS DU TOURISME

L'observation économique est un outil d'aide à la décision, dont les CCI notamment, ont la responsabilité. Aussi, notre volonté ici est de montrer combien le tourisme constitue un secteur essentiel pour l'économie lozérienne. Par son importance et l'impact qu'il peut avoir sur des secteurs d'activités connexes, il participe activement à la performance de notre département.

Cette étude propose d'établir un état des lieux du tourisme en Lozère, montre ses atouts et ses faiblesses, en le comparant non seulement à d'autres territoires du Massif central, mais aussi aux départements du Languedoc-Roussillon.

L'observation ainsi conduite fait apparaître, toutes proportions gardées, que l'emploi touristique sur l'emploi total est plus important qu'en région, mais aussi une grande capacité d'accueil et une offre variée. Toutefois, il convient de noter la nécessaire adaptation de l'offre d'hébergement pour répondre à la demande. Le parc lozérien se transforme à un rythme plus lent que dans les départements limitrophes. Il faut accompagner les professionnels afin d'achever cette mutation et retrouver un meilleur taux d'occupation.

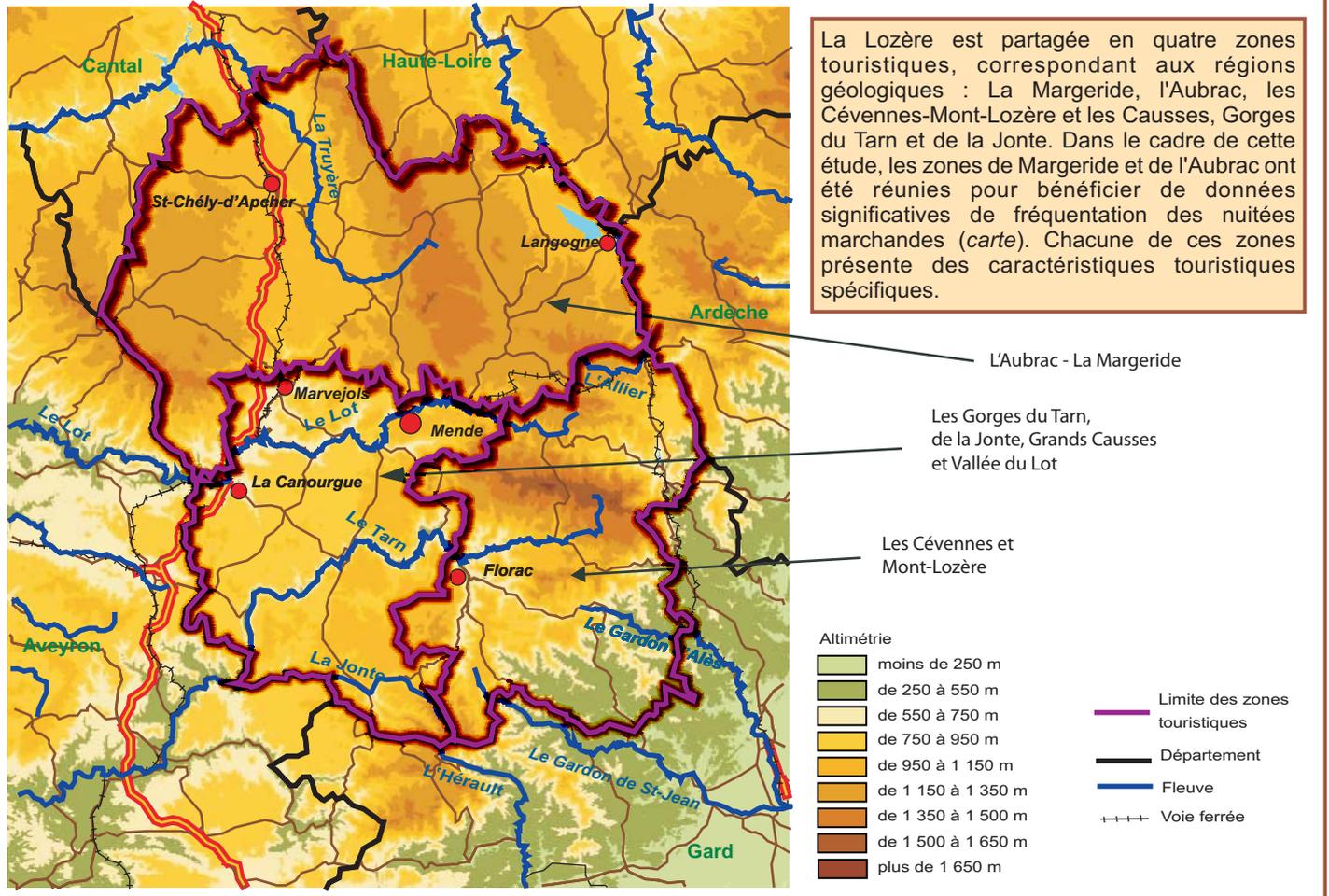
Le tourisme est une activité majeure pour notre département porteur d'innovation, de savoir-faire, de valeur ajoutée et de progrès social, qui supporte la comparaison avec de nombreux autres secteurs. Si nous souhaitons conserver cette position et mettre en avant la diversité et la richesse de nos territoires, il faudra se donner les moyens de réussir ensemble les mutations à venir.

Pour réaliser cette étude, la CCI a réuni un comité de pilotage composé du Département de la Lozère, de l'Insee, de l'UMIH, de la Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air et du Comité Départemental du Tourisme.

Thierry JULIER
Président de la CCI de la Lozère

Les zones touristiques de la Lozère

La Lozère est partagée en quatre zones touristiques, correspondant aux régions géologiques : La Margeride, l'Aubrac, les Cévennes-Mont-Lozère et les Causses, Gorges du Tarn et de la Jonte. Dans le cadre de cette étude, les zones de Margeride et de l'Aubrac ont été réunies pour bénéficier de données significatives de fréquentation des nuitées marchandes (carte). Chacune de ces zones présente des caractéristiques touristiques spécifiques.



Après l'ouverture du viaduc de Millau, recomposition de l'offre hôtelière en faveur des Gorges du Tarn et de la Jonte

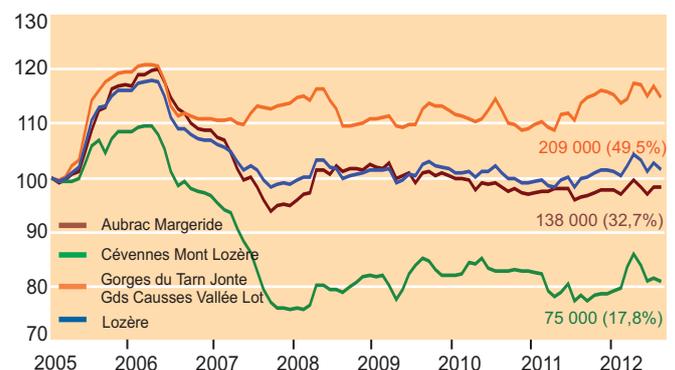
En 2012, la fréquentation des hôtels en Lozère est identique en nombre de nuitées à celle de 2005. Cette relative stabilité est la conséquence de plusieurs effets. D'une part, l'offre d'hébergements s'est réduite sur la période : 10 % des hôtels ont fermé, entraînant une diminution de 6 % du nombre de chambres. Cette baisse n'est pas propre à la Lozère. Également constatée sur le territoire de référence, elle pourrait être le résultat de la montée en gamme des établissements, mais aussi du déclassement des petites structures n'ayant pu s'adapter aux nouvelles réglementations « sécurité, incendie et accessibilité ». Toutefois, cette baisse n'est pas homogène sur le département, signe d'un report géographique de l'offre. La zone Aubrac-Margeride a perdu 8 % de ses chambres, la zone Cévennes-Mont-Lozère, - 16 %. En revanche, le nombre de chambres dans les Gorges du Tarn et de la Jonte a augmenté de + 1 %.

D'autre part, la fréquentation n'est pas restée stable sur la période 2005-2012. Elle a connu un pic en 2006 suite à l'ouverture du viaduc de Millau sur l'A75 (graphique 2) et s'est stabilisée depuis 2008. Dans les Gorges du Tarn et de la Jonte, le niveau de fréquentation a progressé. En 2012, 209 000 nuitées ont été enregistrées dans le parc hôtelier, soit 15 % de plus qu'en 2005. Alors que cette zone a profité de cette nouvelle infrastructure, la fréquentation hôtelière dans le reste du département a fortement baissé. Depuis le pic de 2006, la fréquentation a perdu plus de 10 % sur l'Aubrac-Margeride et près de

20 % dans la région des Cévennes-Mont-Lozère. Ceci résulterait à la fois d'un choix des touristes en faveur d'une zone géographique devenue la plus rapide d'accès, condition très importante pour des séjours en hôtels plus courts qu'en campings. Mais également de l'adaptation de l'offre hôtelière, avec un parc qui monte en gamme à un rythme plus élevé dans les gorges du Tarn et de la Jonte que dans le reste du département.

Graphique 2 - Evolution de la fréquentation dans les hôtels en Lozère

unité : nuitées, en cumul glissant sur 12 mois, indice base 100 en janvier 2005

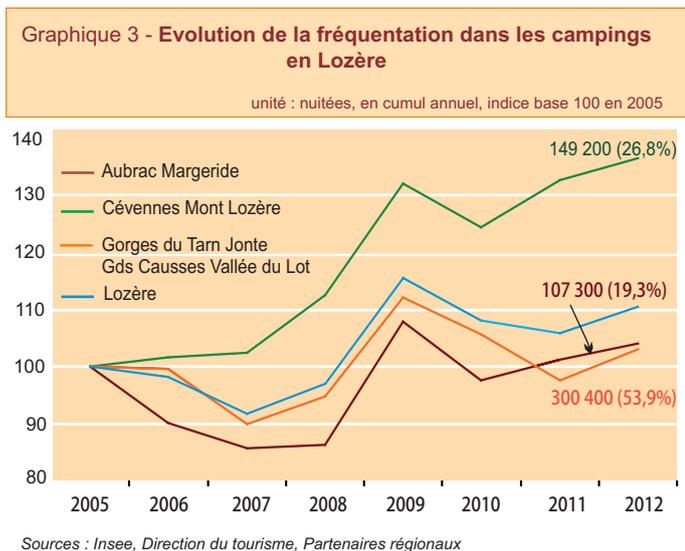


Note : Données mensuelles brutes
Sources : Insee, Direction du Tourisme, Partenaires régionaux

Hausse de fréquentation dans les campings des Cévennes et du Mont-Lozère depuis 2005

Pour les campings, la fréquentation touristique sur la période 2005-2012 est en hausse, + 10 % (graphique 3). Pourtant le nombre de campings et d'emplacements a diminué. La Lozère comptait 100 campings en 2006, ils sont désormais 94. Le nombre d'emplacements offerts a ainsi chuté de - 6 %, baisse plus significative que dans le territoire de référence (- 2,4 %). Dans le nord du département, la diminution du nombre d'emplacements est plus marquée avec - 10 %, contre - 4,5 % dans les zones du sud.

Contrairement aux hôtels, les campings n'ont pas eu de pic de fréquentation en 2006. La hausse de la fréquentation est essentiellement portée par une très forte augmentation dans la zone Cévennes-Mont-Lozère, probablement en raison d'un report de la fréquentation des hôtels de cette zone sur les campings et de la renommée croissante du chemin Stevenson (Gr70). La fréquentation y atteint 149 200 nuitées en 2012, soit + 36 % qu'en 2005. Pour les deux autres zones, la fréquentation est stable. C'est toutefois la zone des Gorges du Tarn et de la Jonte qui attire le plus de campeurs, avec plus de 300 000 nuitées en 2012.



Le tourisme : un secteur concurrentiel en perpétuelle adaptation

L'augmentation des nuitées des hôtels et campings, malgré un moindre parc, traduit une amélioration de l'occupation des établissements bien que les taux d'occupation demeurent plus faibles que dans la région. Dans les campings, le taux d'occupation est de plus de 27 % en 2012 et 38 % dans les hôtels. Cette amélioration est probablement le fruit d'une mutation de l'offre d'hébergements pour s'adapter à la demande. La demande évolue, la clientèle devient plus exigeante sur la qualité de l'hébergement et sur l'offre de services (piscine, animation, internet, ...) proposée dans les hébergements et sur le territoire. Par ailleurs, la présence des professionnels du tourisme sur internet leur assure une meilleure visibilité pour la réservation en ligne.

En Lozère, le parc se transforme à un rythme plus lent que dans les départements limitrophes. Le nombre de chambres dans les hôtels de trois étoiles ou plus a augmenté en Lozère entre 2006 et 2012, passant de 18 % des chambres à 23 %. Toutefois, leur part demeure inférieure à celle du territoire de référence avec près de 40 % des chambres. De même, la part des emplacements dans les campings de trois étoiles ou plus est de 32 % en Lozère, contre 64 % sur le territoire de référence. Les campings du territoire de référence composé de départements en concurrence directe avec la Lozère par leur proximité géographique, offrent 17 % d'emplacements équipés, d'un mobile-home par exemple contre 11 % en Lozère (tableau 4).

Les taux d'occupation des hôtels ou campings de plus de trois étoiles sont supérieurs à ceux des deux étoiles et moins. La montée en gamme du parc induit de meilleurs taux d'occupation.

A cette meilleure qualité d'hébergement s'ajoutent des investissements pour favoriser l'accès à la destination Lozère. Le département devient plus accessible, par le viaduc de Millau au sud-ouest depuis 2005, par l'A75 au nord, par le viaduc de Courbessac au sud-est depuis avril 2013. Enfin, les sites, les paysages, le patrimoine gagnent en notoriété par l'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité (Unesco), en Grand Site, en site Natura 2000, en parc national. Ce sont autant d'atouts supplémentaires pour répondre aux exigences des touristes dont les comportements évoluent vers des choix de vacances plus naturelles, plus simples au contact de la vie locale (DGCIS, 2010).

Tableau 4 - Principaux indicateurs pour les hôtels et campings

unité : %

Indicateurs	Lozère		Territoire de référence	
	2006	2012	2006	2012
Part des emplacements de campings nus	93,7%	89,0%	89,3%	83,5%
Part des emplacements de campings 3 étoiles et plus	31,5%	32,0%	61,7%	64,0%
Part des emplacements de campings gérés par une collectivité	38,5%	31,9%	44,8%	36,5%
Part des chambres d'hôtels 3 étoiles et plus	18,4%	22,9%	20,2%	38,8%
Part des chambres dans les hôtels gérés par des indépendants*	100,0%	98,2%	89,1%	86,3%

(*) Indépendants et hôtels de chaîne volontaires
Champ : parc au 1er janvier
Sources : DGCIS ; Insee ; partenaires régionaux

Méthode d'analyse des territoires

Dans le cadre de cette étude, le département de la Lozère est comparé avec un ensemble de départements du Massif central, à la structure économique équivalente. Ce « territoire de référence » est composé des départements de l'Aveyron, du Cantal, de la Corrèze, de la Creuse, de la Haute-Loire et du Lot.

Méthode d'estimation de l'emploi touristique

Champ et source

La méthode utilisée dans le cadre de cette étude permet d'estimer un effectif d'emplois salariés et non salariés liés au tourisme qu'il soit d'affaires ou de loisirs. En effet, la présence de touristes sur un territoire, au delà de créer des emplois dans des activités totalement dédiées au tourisme (hôtels, campings...), engendre également un surplus d'emplois dans des activités autres, telles que la restauration ou le commerce alimentaire, qui offrent leurs services aux touristes et à la population locale. Il est alors pertinent d'inclure une partie de ces emplois dans l'emploi touristique. Les sources utilisées sont les Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) de 2009 pour l'emploi salarié et le fichier Sirene (fichier des entreprises et des établissements) pour l'emploi non salarié. Les DADS sont des documents administratifs fournis par les entreprises employant des salariés. Elles couvrent toutes les catégories de salariés, pour tous les établissements et pour toutes les activités économiques à l'exception de l'agriculture, des services domestiques et des services de l'État. Le fichier des DADS permet de connaître l'emploi salarié journalier par activité, et donc de calculer l'emploi salarié mensuel et annuel moyen. Le nombre d'emplois non salariés est estimé à partir du fichier Sirene. Les établissements retenus sont des établissements actifs d'une seule personne hors auto-entrepreneurs dont l'activité est liée au tourisme.

Méthodologie

Afin de mieux rendre compte de l'impact des touristes notamment de leur consommation de biens et de services sur l'emploi régional, la méthode mise au point par l'Insee repose sur le principe suivant : **un établissement est qualifié de « touristique », et de ce fait son emploi également, en fonction du caractère plus ou moins touristique de son activité et du niveau d'équipement touristique de la commune sur laquelle il se situe.**

Typologie des activités :

Les activités des établissements sont classées en fonction de leur lien avec le tourisme à partir d'un modèle économétrique de régression. Cinq groupes d'activités ont ainsi été définis :

- activités 100 % touristiques (exemple : hôtellerie),
- activités fortement touristiques (exemple : restauration, café-tabac),
- activités moyennement touristiques (exemples : supermarchés, hypermarchés),
- activités faiblement touristiques (exemples : commerce de détail de produits surgelés),
- activités pas du tout touristiques (exemple : industrie).

Typologie des communes :

Pour déterminer le niveau d'équipement touristique des communes, six indicateurs ont été retenus : l'emploi dans la restauration, la capacité en restaurants, la capacité d'hébergement des hôtels, la capacité d'hébergement des campings, le nombre de résidences secondaires rapporté à celui des résidences principales, la présence d'un site touristique. Le niveau d'équipement touristique du bassin de vie englobant est également pris en compte.

Ainsi, trois groupes de communes ont été définis :

- les communes bien équipées pour le tourisme,
- les communes moyennement équipées pour le tourisme,
- les communes peu équipées pour le tourisme.

En fonction de ces deux critères (activité de l'établissement et localisation), l'emploi de l'établissement est considéré intégralement, en partie ou pas du tout, comme lié au tourisme et donc touristique (cf. tableau). Par exemple, dans les hypermarchés, les emplois saisonniers et une partie des emplois permanents sont attribués au tourisme dans les communes « bien équipées ». À l'inverse aucun emploi n'est affecté à la fréquentation touristique dans les communes « peu équipées ». Pour une activité fortement touristique comme la restauration, tout l'emploi est lié au tourisme dans une zone très touristique, uniquement l'emploi saisonnier dans une zone moyennement touristique et aucun emploi dans une zone non touristique.

L'emploi mesuré dans le cadre de cette étude correspond au nombre de personnes physiques employées, il est différent du nombre d'emplois en équivalent temps plein (ETP). Le surplus de travail engendré par la présence de touristes est souvent absorbé par les personnels déjà en activité (adaptation des rythmes de travail, recours aux heures supplémentaires...). De plus, l'arrivée massive de touristes peut entraîner le recours à d'éventuels personnels supplémentaires dans le cadre de contrats de courte durée (CDD, intérim, saisonnier).

Type d'activité	Type de commune		
	Bien équipée pour le tourisme	Moyennement équipée pour le tourisme	Peu équipée pour le tourisme
100 % touristique	Ensemble des emplois	Ensemble des emplois	Ensemble des emplois
Fortement touristique	Emplois saisonniers + une partie des emplois permanents	Emplois saisonniers + une partie des emplois permanents	Aucun emploi
Moyennement touristique	Emplois saisonniers + une partie des emplois permanents	Emplois saisonniers	Aucun emploi
Faiblement touristique	Emplois saisonniers	Aucun emploi	Aucun emploi
Non touristique	Aucun emploi	Aucun emploi	Aucun emploi

Définitions

Nuitée

Nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Dans cette étude, les nuitées marchandes se limitent à la somme des nuitées dans l'hôtellerie et l'hôtellerie de plein air. Les nuitées dans les meublés labélisés, les gîtes ou les chambres d'hôte ne sont pas prises en compte.

Taux d'occupation

Rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupées et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts. Il diffère du taux d'utilisation qui rapporte le nombre de chambres (emplacements) occupés au nombre de chambres (emplacements) total des hôtels et campings, qu'ils soient ouverts ou fermés.

Classification des hôtels et campings

Les hôtels sont classés ou homologués tourisme par arrêté préfectoral après délibération de la commission départementale d'action touristique. Ils sont classés en six catégories, de 0 à 5 étoiles, en fonction de leur confort, de leur équipement et de leurs services. Les critères de classement sont stricts et ont été définis par arrêté du 14 février 1986. Pour être qualifié d'« hôtel de tourisme », un établissement hôtelier doit comporter au moins 5 chambres.

Dans cette étude, la classification (nombre d'étoiles) d'un hôtel ou d'un camping est définie comme le nombre d'étoiles dans la nouvelle classification si l'établissement a fait les démarches nécessaires, la catégorie dans l'ancienne classification si ce n'est pas le cas.

Pour en savoir plus

- « En Languedoc-Roussillon, l'emploi touristique varie du simple au double au cours de l'année »
Insee Languedoc-Roussillon, Repères Synthèse n°12, 2012
- « Le tourisme : un secteur économique porteur » Marie-Anne Le Garrec - Le tourisme en France - Édition 2008
- « Nouvelles perceptions de la valeur des offres touristiques » DGCIS, 2010
- « Quel avenir pour l'hébergement touristique rural ? »
Jean-François Mamdy, Marion Guillot, Nathalie Disez, Téoros, 26-3 - 2007, 56-66
- Datar, « territoires en mouvement » N°9, 2012
- « Bilan de l'activité touristique »
Comité départemental de Lozère, 2012